

ARCD : Conférence de presse du 24 février 2012

« *Factsheet n°3* »

Bistrots sociaux et lutte anti-dealers : des enjeux cruciaux

- Les autorités lausannoises ont discrètement développé une forme de local d'injection
- Quelle différence avec le local d'injection sèchement refusé par une forte proportion du corps électoral lausannois en 2007 ?
- L'ARCD demande à la Municipalité lausannoise et au Conseil d'Etat vaudois :
 - une politique stricte de répression contre l'extension du marché de la drogue dans sa ville ;
 - le renoncement à cette solution trompeuse qui consiste à installer les toxicomanes dans la prétendue stabilité d'une dépendance assistée.
- La notion même de bistrot social va à l'encontre des objectifs fixés par l'ARCD : développer la prévention et réduire l'offre et la demande de stupéfiants.
- L'ARCD ne peut cautionner cela, d'autant moins que la responsabilité des autorités publiques dans ce domaine est déterminante.
- La ville de Bienne a annoncé la fermeture de son bistrot social, brasserie pourtant considérée comme un laboratoire dans la gestion des marginalisés.
- L'ARCD s'engage à soutenir non pas un lieu où les toxicomanes pourraient alimenter leur dépendance, mais un lieu d'accueil ayant pour objectif d'orienter les personnes dépendantes vers des thérapies qui ont fait leurs preuves, basées sur l'abstinence.
- Le projet de révision de la loi sur les stupéfiants qui permettrait d'infliger plus facilement de la prison ferme aux petits trafiquants nous paraît être un chemin à creuser.
- Aujourd'hui, selon la jurisprudence, un dealer doit vendre 18 grammes de cocaïne ou 12 grammes d'héroïne pour que son cas soit considéré grave.
- A travers l'action de ses membres actifs au sein du conseil communal de Lausanne ou du Grand Conseil vaudois, l'ARCD veille, questionne, interroge, afin d'empêcher toute tentative de faire un pied de nez aux décisions du souverain et d'imposer par la bande une vision sans légitimité populaire.